



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, AUFFRED Marie, CLAVIER Nathalie, DANIEL Stéphane, DUJARDIN Laurent, EVENNOU Jean-Luc, GRANGER Marie-Christine, HELOU Annie, LAVISSE Clotilde, LE GLEUT Jean-Paul, TANGUY Patrick, THIERY Michelle, VALEGANT Jacques.

Absents excusés : BERNARD Isabelle, ayant donné procuration à HELOU Annie.

Absents : LE MEUR Christian.

Madame Michelle THIERY est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit du premier conseil municipal à la suite des vacances scolaires. Madame le Maire signale que ces vacances scolaires ont été l'occasion de réaliser des travaux dans l'école : l'accès au sud, par le plateau d'évolution, a été refait, ce qui va permettre de poser la cabane à vélos. Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un gros chantier, ayant nécessité du terrassement, de la maçonnerie, des travaux de pose de grillage, etc.

Madame le Maire rappelle que des travaux ont également eu lieu dans la cantine : la peinture extérieure et intérieure a été refaite. Le plafond de la salle de restauration va être refait pendant les vacances de la Toussaint, avec notamment comme objectif d'améliorer l'isolation phonique de la salle. La rentrée scolaire a eu lieu ce matin et s'est bien déroulée. Les effectifs de l'école restent corrects.

Madame le Maire précise que les travaux de construction d'un nouveau colombarium, au cimetière, ont démarré.

Madame le Maire indique que les travaux pour le raccordement des effluents de la commune sur la station de Kerampoix à Quimperlé et d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de Treuscoat-Keravel ont démarré. Concernant la canalisation de transfert, le piquetage, les sondages et le fauchage ont commencé, pour prévoir les travaux.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique a été organisée le 26 juillet 2018 pour présenter à la population les travaux, les conditions de branchement et expliquer les gênes qui vont être occasionnées au niveau de la circulation. Les travaux pour l'extension sur le secteur de Treuscoat-Keravel devraient durer jusque mi-novembre. Les travaux sur la route de Quimperlé, pour la mise en place du réseau de transfert, devraient durer environ un à deux mois.

Madame le Maire indique que le projet de revitalisation du centre-bourg continue d'avancer. Des esquisses vont être demandées à une équipe de maîtrise d'œuvre, afin de permettre de mieux visualiser l'impact des projets prévus. Madame le Maire signale qu'une contribution a été reçue de la part d'un architecte, sur le projet.

Madame le Maire rappelle qu'un public nombreux était présent lors de la dernière séance du conseil municipal, car le sujet de la carrière de Kerhoel était inscrit à l'ordre du jour. Madame le Maire indique que le Commissaire-Enquêteur a rendu, dans le cadre de l'enquête publique pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière, un avis favorable assorti de réserves. Les riverains de Kerhoel seront contactés prochainement.

Madame le Maire indique que le prochain numéro du Silaouet Tam Tam est quasiment prêt, la distribution devrait avoir lieu dans les prochains jours. La gazette mensuelle continue de sortir périodiquement pour informer la population des manifestations passées ou à venir sur la commune.

Madame le Maire indique que les fêtes communales auront lieu prochainement, au début du mois d'octobre et rappelle que de nombreuses festivités ont eu lieu sur la commune lors de cet été.

La saison estivale a été très animée, puisque plusieurs animaux ont été signalés et retrouvés en état de divagation sur la commune, dont un couple de lamas. Plusieurs actes d'incivilité ont également été signalés : dépôt sauvage de gravats, de déchets... Madame le Maire indique que la gestion de ces incivilités demande beaucoup de temps aux élus et agents de la commune.

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du conseil :

1°) Travaux au terrain de football pour la rénovation de la main courante

Madame le Maire explique que, suite à des discussions avec le club de football d'Arzano, il a été constaté que l'état de la main courante qui entoure le stade ainsi que des abris de touche laissait à désirer. Il est proposé de remplacer ces éléments afin de maintenir dans un bon état le stade de football municipal.

Le montant des travaux est estimé à 25 000 € TTC. La Fédération Française de Football, via le Fonds d'Aide au Football Amateur, peut subventionner ces travaux. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	25 000 €	Fonds d'Aide Foot Amateur	12 500 €
		Auto-financement	12 500 €
Total :	25 000,00 €	Total :	25 000,00 €

Madame le Maire rappelle que ce point avait déjà été évoqué lors de la construction de l'Espace Sylvain THIERY. Les abris de touche ainsi que la main courante commencent à atteindre un âge avancé. Les remplacer permettra d'améliorer l'état général du stade de football ainsi que la sécurité du site.

Madame le Maire précise qu'il a été convenu avec l'Association Sportive Jeanne d'Arc que la dépose de la barrière actuelle sera effectuée par les bénévoles de l'association.

Madame Marie-Christine GRANGER se dit étonnée par le montant de 25 000 € annoncé pour ces travaux. Monsieur Jean-Luc EVENNOU et Madame le Maire indiquent qu'il s'agit tout de même de remplacer environ 350 mètres de rambarde métallique, comportant 1 poteau tous les 3 mètres, ce qui représente au final des quantités assez importantes.

Monsieur Patrick TANGUY signale qu'il faut faire attention au tracé de la main courante et rappelle qu'il convient de prévoir un décroché derrière le but. Madame le Maire indique que le tracé prévu, pour l'instant, est le même que le tracé actuel. Le plan du tracé sera présenté à l'Association Sportive Jeanne d'Arc, pour validation, avant réalisation.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE les travaux de rénovation de la main courante du stade de football ;

VALIDE le plan de financement proposé ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Vote : 14 voix pour

2°) Finances

a) Décision modificative n°3 au budget principal de la commune

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, pour pouvoir réaliser les travaux au terrain de football, de modifier en conséquence le budget principal de la commune, pour prévoir les crédits correspondants.

De plus, il est envisagé, pour la cantine municipale, l'acquisition d'un logiciel permettant la gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire afin de faciliter le travail des agents. Le montant estimé de cette acquisition est de 1 500 € TTC, avec un coût annuel d'environ 300 € pour la maintenance.

Il a également été envisagé l'acquisition, pour la cantine, la garderie et le foyer jeunes, d'un logiciel de gestion des inscriptions et de la facturation : ce logiciel permettra aux familles d'avoir une meilleure visibilité des inscriptions de leurs enfants et de la facturation correspondante, et facilitera le travail des agents, par l'utilisation d'une base de données unique. Le coût estimé pour cette acquisition est de 3 500 €, avec un coût annuel d'environ 1 200 € pour la maintenance.

Les recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (abusivement appelés « frais de notaires ») ont été supérieures à l'estimation initiale du budget 2018 : 55 176,20 € ont été perçus, pour 40 000,00 € initialement prévus. De même, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue a été supérieure à l'estimation du budget : 114 227,00 € ont été perçus, contre 100 000,00 € initialement prévus.

Madame Marie AUFFRED demande si le logiciel pour la facturation de la cantine sera utilisé par tous les services et s'il va être utile tant au niveau de la cantine que de la mairie. Madame le Maire précise que ce logiciel permettra de faciliter le travail des agents en cantine et garderie (accès aux fiches personnalisées des élèves, pointage direct sur informatique), ainsi qu'en mairie (retour direct des pointages sur la facturation, etc.). Ce logiciel permettra d'économiser du temps aux agents chargés de ces dossiers.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Intitulé	DM
022	022	Dépenses imprévues	+ 10 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 20 000,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Intitulé	DM
73	7381	Taxe afférente aux droits de mutation	+ 15 000,00 €
74	74121	DGF – DSR 1 ^{ère} fraction	+ 15 000,00 €

Recettes d'investissement			
Op.	Article	Intitulé	DM
OPFI	021	Virement de la section d'exploitation	+ 20 000,00 €
63 – Terrain foot	1388	Autres subventions	+ 12 500,00 €

Dépenses d'investissement			
Op.	Article	Intitulé	DM
46 – Cantine	2051	Logiciels	+ 1 500,00 €
46 – Cantine	2188	Matériel autre	+ 1 000,00 €
52 – Mairie	2051	Logiciels	+ 5 000,00
63 – Terrain foot	2112	Aménagement de terrains	+ 25 000,00

Vote : 14 voix pour

b) Admissions en non-valeur

Madame le Maire explique que la Trésorerie de Quimperlé a transmis un état concernant des créances irrécouvrables.

Il s'agit, pour la commune, d'un total de 8 créances, datant des exercices 2016 et 2015, pour un montant total de 13,82 €, que la Trésorerie ne peut recouvrer car les montants sont très largement inférieurs aux seuils de poursuite.

Pour le budget de la régie eau et assainissement, il s'agit d'un total de 4 créances, datant des exercices 2006, 2015 et 2016 pour un montant total de 101,65 €, que la Trésorerie ne peut recouvrer car les montants sont inférieurs aux seuils de poursuite pour 3 créances et car les poursuites sont restées sans effet pour la dernière (datant de 2006).

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du Comité d'Exploitation de la Régie Eau et Assainissement d'Arzano, en date du 3 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 13,82 € sur le budget principal de la commune ;
- 101,65 € sur le budget principal de la régie eau et assainissement.

Vote : 14 voix pour

3°) Eau et Assainissement

a) Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacques VALEGANT, qui rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers sur la situation des services en question, en les mettant à disposition du public en mairie ou en les rendant disponibles en ligne, sur le site de la commune ou sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (<http://www.services.eaufrance.fr>).

Monsieur Jacques VALEGANT présente au Conseil les rapports concernant les services d'alimentation en eau et d'assainissement pour l'année 2017.

Monsieur Jacques VALEGANT rappelle que les tarifs de l'eau et de l'assainissement n'ont pas évolué depuis 2015. Il précise qu'en 2017, la production du forage de Keralvé a été inférieure à celle de 2016, ce qui a entraîné une augmentation des importations d'eau depuis Quimperlé.

Madame Annie HELOU demande si cela peut être dû à des fuites sur le réseau. Madame le Maire indique que le Schéma Directeur pour l'Adduction en Eau Potable a été terminé en 2018 : ce document permettra d'établir les priorités en matière de renouvellement de réseau, dont notamment la canalisation allant de la rue de Keravel jusqu'au village de Saint Durec, qui ressort nettement comme une priorité en matière de remplacement de réseau.

Monsieur Jacques VALEGANT insiste sur la problématique de gestion des fuites, car celles-ci génèrent des pertes d'eau. Madame le Maire indique que les compteurs de sectorisation posés en 2013 permettent de localiser plus rapidement qu'auparavant les sources des fuites sur le réseau. Monsieur Jean-Luc EVENNOU signale avoir observé à plusieurs reprises le service Eau de Quimperlé en train de travailler sur des fuites et ce jusqu'à tard le soir : leur réactivité et leur implication dans la réparation des fuites sur le réseau est exemplaire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jacques VALEGANT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

VU les rapports présentés ;

VU l'avis favorable du Comité d'Exploitation de la Régie Eau et Assainissement d'Arzano en date du 3 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2017 ;

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'année 2017 ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de tenir à disposition en mairie les rapports validés et de les mettre en ligne, sur le site de la commune et sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (<http://www.services.eaufrance.fr>).

b) Information sur l'avancement des travaux

Une information sur l'avancement des travaux d'assainissement a été effectuée en préambule du Conseil municipal par Madame le Maire.

4) Enfance, jeunesse

a) Tarifs et règlement des services périscolaires

Madame Clotilde LAVISSE rappelle les tarifs et le règlement actuellement en vigueur pour les services périscolaires, tels que définis par la délibération n°D2016046 du 21 juillet 2016.

Madame Clotilde LAVISSE explique qu'il n'est pas prévu de modifier les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 à venir et qu'après consultation des services et de la commission Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires, il n'y a pas de nécessité de modifier le règlement des services.

Madame Clotilde LAVISSE indique que depuis 3 ans, le coût des matières premières pour la cantine municipale n'a pas augmenté. Monsieur Fabrice RICHARD, responsable de la cantine municipale, a réussi à maintenir les coûts, tout en augmentant la part d'aliments provenant de filières bio ou locales.

ENTENDU l'exposé de Madame Clotilde LAVISSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de maintenir les tarifs actuellement applicables pour les services périscolaires, à savoir :

- **Cantine :**

Type	Tarif
Repas enfant	2,68 €
Repas adulte	4,70 €

- **Garderie :**

Tarifs	
Tranche horaire	Prix
7h20 à 8h30	1,00 €
16h45 à 17h45	1,00 €
17h45 à 18h30	0,50 €

- **Foyer jeunes :**

Type	Tarif
Adhésion annuelle	5,00 €

VALIDE le règlement des services périscolaires et la Charte du savoir-vivre.

Vote : 14 voix pour

b) Stagiaire BAFA

Madame le Maire donne la parole à Madame Clotilde LAVISSE, qui explique que la formation pour obtenir le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) nécessite la réalisation de stages pratiques dans des accueils de loisirs. A ce titre et afin de permettre à de futurs animateurs d'acquérir ce titre, la commune accueille régulièrement des stagiaires BAFA au Foyer des Jeunes.

Il est proposé de renouveler l'attribution à ces stagiaires d'une indemnité, pour tenir compte du travail effectué. Les montants proposés sont les suivants : 20,00 € pour une journée de travail normale et 35,00 € pour une journée complète en mini-camp ou situation équivalente.

ENTENDU l'exposé de Madame Clotilde LAVISSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'octroyer aux stagiaires BAFA pour l'année 2018 la rémunération suivante, au titre d'indemnité de stage :

- Journée classique : 20,00 € par journée
- Journée en mini-camp : 35,00 € par journée

Vote : 14 voix pour

5) Modification des horaires de la bibliothèque municipale

Madame le Maire donne la parole à Madame Clotilde LAVISSE, qui explique qu'il est proposé d'ajuster les horaires de la bibliothèque, pour se conformer au cadre du Plan de Développement de la Lecture Publique adopté par Quimperlé Communauté. Cette proposition d'horaires a été discutée avec Madame Marie-Pierre LEPINAY, responsable de la bibliothèque et le groupe de bénévoles qui aide pour l'animation et l'ouverture de la bibliothèque.

Afin de rentrer pleinement dans le cadre de ce plan de développement de la lecture publique, il est nécessaire de passer de 11 à 12 heures hebdomadaires d'ouverture. Madame le Maire explique que cela générera un léger surcoût lié au temps de travail de l'agent assurant l'accueil en bibliothèque. Madame Clotilde LAVISSE précise que les bénévoles interviendront également sur les nouveaux horaires.

Madame le Maire rappelle qu'en plus de l'accueil du public, il existe des horaires pendant lesquels la bibliothèque est réservée pour les élèves de l'école. Madame Clotilde LAVISSE indique que le travail avec l'école va être revu : il y aura moins d'accueil direct en bibliothèque, mais plus de travail en soutien aux projets pédagogiques de l'école.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer comme suit les horaires d'ouverture de la bibliothèque, à compter du 3 septembre 2018 :

- Mardi : 16h30 à 19h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- Samedi : 10h00 à 12h00
- Dimanche : 11h00 à 12h30

Vote : 14 voix pour

6) Fonds de concours Quimperlé Communauté pour l'aménagement des points de collecte des déchets

Madame le Maire explique que, dans le cadre de l'étude d'optimisation du service de collecte des déchets, menée par Quimperlé Communauté, une réflexion a été menée sur les aménagements des points de collecte.

Actuellement les conteneurs collectifs utilisés pour la collecte des ordures ménagères et du tri sont positionnés sur la voirie de plusieurs façons :

- directement sur le sol,
- des dalles en béton sont construites sur certains sites pouvant accueillir plusieurs conteneurs. Cela permet d'avoir un sol stabilisé permettant une manipulation plus aisée des conteneurs, et un sol facilement nettoyable,

- des claustras en bois sont parfois installés par les communes ou les lotisseurs pour dissimuler les conteneurs (embellissement),
- des plates-formes sont installées.

Quimperlé Communauté procède chaque année à l'acquisition des plates-formes.

Par contre, la communauté n'ayant ni la compétence voirie ni le matériel adapté pour leur mise en place, les plates-formes sont installées par le SITC, le SIVOM de Scaër ou les services techniques des communes.

Il est proposé que la communauté apporte une aide financière aux communes pour la réalisation des travaux, en appliquant un forfait par conteneur, y compris pour la création de dalles béton ou les petits aménagements sur voirie.

Le conseil communautaire a ainsi approuvé, par délibération en date du 09 février 2017, la convention cadre pour l'aménagement des points de collecte des déchets ménagers.

Monsieur Stéphane DANIEL précise que la commune a vu avec le Service Intercommunal de Travaux Communaux (SITC) pour la réalisation des travaux pour les points de collecte de la commune. Les priorités ont été définies conjointement avec le service collecte de Quimperlé Communauté.

Madame Annie HELOU demande si les travaux seront réalisés par les agents communaux. Monsieur Stéphane DANIEL indique que les gros travaux seront réalisés par le SITC, les agents communaux interviendront pour les travaux de moindre ampleur.

Monsieur Jean-Luc EVENNOU suggère d'installer un petit container à verre sur le site du Moulin du Roc'h.

Madame Marie AUFFRED signale qu'à certains endroits, les containers pour le recyclage sont plus remplis que les containers pour les ordures ménagères. Madame le Maire indique qu'il convient, lorsqu'un souci est constaté, de le signaler à la mairie ou directement à Quimperlé Communauté, afin qu'il soit possible de transmettre l'information et prévoir les adaptations nécessaires.

Monsieur Stéphane DANIEL indique que certains containers, situés aux extrémités de la commune, reçoivent des déchets déposés par des extérieurs à la commune. Cette problématique est ancienne et récurrente, et il n'est pas envisageable de cacher les containers ou les mettre en retrait, sans quoi la situation risquerait d'être encore pire.

Madame Annie HELOU signale des actes d'incivilité concernant des dépôts sauvages de déchets verts. Messieurs Stéphane DANIEL et Jean-Luc EVENNOU indiquent qu'à plusieurs reprises, des déchets verts voire des gravats ont été retrouvés dans des entrées de champs, au mépris du bon sens ou de la salubrité publique.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention pour l'aménagement des points de collecte des déchets ménagers ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec Quimperlé Communauté.

Vote : 14 voix pour

7) Contrat annuel de dératisation

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune a conclu un contrat de dératisation, qui est renouvelé chaque année. Les prestations couvertes par ce contrat consistent en un passage annuel en dératisation dans les lieux publics susceptibles d'abriter des rats, dans les exploitations agricoles ainsi que chez les particuliers inscrits en mairie.

Madame le Maire rappelle que les particuliers peuvent contacter la mairie pour s'inscrire, afin qu'un employé de la société passe par la suite à leur domicile pour la dératisation. Ce service, facturé directement à la commune par l'entreprise, est gratuit pour les particuliers.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à conclure le contrat de dératisation, pour les bâtiments communaux et pour les particuliers inscrits en mairie.

Vote : 14 voix pour

8) Questions diverses

a) Mutuelles

Monsieur Jean-Paul LE GLEUT rappelle qu'une réunion publique est organisée le jeudi 6 septembre prochain à 19h00, à la salle socio-culturelle Louis YHUEL, pour présenter le travail réalisé avec les mutuelles.

Madame le Maire rappelle que la réunion a été organisée par le CCAS, suite à un travail d'analyse partant de l'idée de mutuelle communale. La réunion servira à donner des informations sur l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et les mutuelles.

Monsieur Jean-Paul LE GLEUT précise que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) va venir présenter le dispositif concernant l'ACS. Madame Annie HELOU indique qu'il est important

que les citoyens viennent s'informer car il n'est pas facile de s'y retrouver dans tous ces dispositifs.

Madame le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation de contracter avec le prestataire venant faire la présentation : il s'agit uniquement d'une réunion d'information.

b) Fleurissement du bourg

Madame Annie HELOU signale que les fleurs présentes dans les grandes jardinières du bourg n'ont pas été renouvelées. Les plantes sont maintenant fanées. Elle suggère de tout remplacer. Elle indique également que le cimetière n'a pas été désherbé et s'interroge sur ce qu'il convient de faire concernant ce lieu.

Madame Clotilde LAVISSE suggère d'enherber le cimetière, ce qui permettrait de limiter la charge de travail pour les services techniques. Monsieur Stéphane DANIEL indique qu'un désherbage du cimetière avait été effectué aux alentours des mois d'avril et mai de cette année mais que malheureusement la repousse a été vigoureuse pendant l'été. Madame le Maire indique que les services techniques ont manqué de temps pour réaliser l'entretien du cimetière pendant l'été.

Monsieur Jean-Luc EVENNOU indique que le Comité des Fêtes va offrir une participation financière pour installer des bancs dans différents lieux de la commune, dont le cimetière.

c) Animations

Monsieur Jean-Luc EVENNOU rappelle qu'un concert de harpe sera organisé le 29 septembre prochain à l'église Saint-Pierre-aux-Liens d'Arzano.

d) Nettoyage citoyen à la Fontaine Saint-Pierre

Madame Clotilde LAVISSE rappelle qu'une matinée de nettoyage citoyen est organisée le 29 septembre prochain, sur le site de la Fontaine Saint-Pierre.

e) Moulin du Roc'h

Monsieur Stéphane DANIEL indique que les anciennes meules du moulin ont été sorties du bâtiment.

Madame le Maire rappelle que l'Association du Moulin du Roc'h organise des fêtes féodales en 2019, sur le site du Moulin du Roc'h. La prochaine réunion de préparation aura lieu le 15 septembre 2018 à 9h30 en mairie.

f) Journées du Patrimoine

Madame Clotilde LAVISSE indique que l'église Saint-Pierre-aux-Liens sera ouverte le 15 septembre prochain, à l'occasion des journées du patrimoine.

Une exposition des photographies reçues dans le cadre du concours photo 2018 sera réalisée, afin de permettre aux visiteurs de voter pour désigner le prix du public.

g) Culture / Langue Bretonne

Madame Nathalie CLAVIER rappelle qu'une nouvelle commission extra-municipale « Culture et Langue Bretonne » est mise en place, la première réunion aura lieu le 13 septembre 2018 à 18h00 en mairie.

h) Fêtes communales 2018

Madame le Maire rappelle que les fêtes communales auront lieu du 5 au 7 octobre 2018.

Le conseil est clos à 21h30.

Emargement des Conseillers Municipaux :

AUFFRED Marie	
BERNARD Isabelle	
BORRY Anne	
CLAVIER Nathalie	
DANIEL Stéphane	
DUJARDIN Laurent	
EVENNOU Jean-Luc	
GRANGER Marie-Christine	
HELOU Annie	
LAVISSE Clotilde	
LE GLEUT Jean-Paul	
LE MEUR Christian	
TANGUY Patrick	
THIERY Michelle	
VALEGANT Jacques	